

## Message de Carême 1996

Chers Frères et Sœurs dans le Christ,

Dans mon Message de Nouvel An, je vous ai déjà parlé de la célébration prochaine du Grand Jubilé de l'An 2000. Jean-Paul II nous invite à en commencer la préparation dès cette année 1996. Il propose à cet effet une double démarche. Tout d'abord l'action de grâce pour le don de Jésus, notre Dieu et notre frère. Voici, en effet, deux mille ans qu'en Jésus, Dieu est devenu un homme parmi les hommes. L'année 1996 devrait donc être tout d'abord une année où nous disons "merci" à Dieu d'être devenu l'un des nôtres et de le rester pour toujours. Je reviendrai sur cette démarche d'action de grâce dans mon Message de Pâques.

L'autre démarche proposée par le Pape est la demande de pardon pour toutes nos infidélités à Jésus et à son Évangile au cours de ces vingt siècles d'histoire chrétienne. C'est de cette démarche que je voudrais vous parler aujourd'hui. Elle s'adapte parfaitement à ce temps de pénitence qu'est le Carême. Le Pape lui-même a multiplié, ces derniers temps, dans les circonstances les plus diverses, cette demande de pardon pour les fautes commises dans le passé et encore aujourd'hui par les fils de

l'Église catholique. Il le fait dans un langage d'une humilité exemplaire.

Dans mon Message de Nouvel An, je vous invitais déjà à vivre cette démarche de réconciliation en famille. Aujourd'hui, je vous suggère de l'étendre à votre paroisse, voire même à votre doyenné et à tout le diocèse. Je ne crois pas, en effet, qu'il existe une seule paroisse où il n'y ait des jalousies et des rivalités, des conflits de tendances et des oppositions de sensibilités. La préparation du Grand Jubilé ne devrait-elle pas être une occasion de faire le point sur certaines situations de discorde et de chercher ensemble le moyen d'en sortir? Dans ce but, il ne suffira pas de s'expliquer et de discuter, il faudra ensemble retourner au Seigneur d'où procède toute unité véritable. Je suggère donc que, dans les Conseils paroissiaux ou de secteur, on fasse un bilan des divisions qui blessent nos communautés, on prenne conscience des fautes commises contre l'unité et l'on cherche, dans la prière, des démarches aptes à la restaurer dans le pardon mutuel.

Plus largement, ne devrions-nous pas aussi reconnaître nos fautes et nos omissions dans le témoignage que, comme communautés chrétiennes, nous avons à rendre auprès du monde d'aujourd'hui? Sommes-nous, en vérité, "*sel de la terre*" et "*lumière du monde*" (Mt 5, 13-14) ?

Et dans notre diocèse, pourquoi se cacher les souffrances causées par certaines oppositions persistantes? Allumées dès ma nomination, il y a cinq ans, attisées par certaines de mes prises de position, ravivées à l'occasion par telle ou telle polémique, elles demeurent présentes en dépit d'un apaisement progressif. Je dois, le

tout premier, en demander pardon au diocèse pour la part de responsabilité qui me revient et prendre en même temps les moyens de guérir les blessures demeurées ouvertes. Je vous demande de confier avec moi au Seigneur le chemin de réconciliation qu'il nous reste à parcourir en ce domaine.

Notre Pape, vous disais-je, multiplie actuellement les demandes de pardon au nom des fils de l'Église. Mais ne croyez-vous pas que, dans la foulée, il serait bon également que nous demandions pardon au Pape pour nos manquements à son égard, en corrigeant notre regard sur lui et en redressant notre approche des propos qu'on nous rapporte de lui? Je suis parfois effrayé de voir les présentations tronquées et trompeuses de son enseignement, apparemment destinées à le discréditer dans l'opinion publique. Que de propos simplistes on lui attribue en déformant ses positions véritables! Et comme nous sommes prompts parfois à croire ces raccourcis malveillants, sans chercher de tout notre cœur à comprendre de l'intérieur la pensée authentique du successeur de Pierre! Un jour viendra où nous serons confus d'avoir ainsi traité un Pape aussi providentiel. N'attendons pas qu'il soit mort pour lui demander pardon...

Pour terminer, puisque nous fêtons cette année le 750ème anniversaire de l'institution de la Fête-Dieu, je voudrais encore que nous demandions ensemble pardon au Seigneur pour nos infidélités et nos manques de respect à l'égard du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Seigneur. Lui permettons-nous de porter en nos vies tout son fruit d'amour et d'engagement? J'insisterai sur la

beauté du grand trésor de l'Eucharistie dans mon Message de Pâques. Aujourd'hui, je vous invite seulement, à la veille du mercredi des Cendres, à un bref examen de conscience: que faisons-nous de ce don précieux que Jésus nous a fait de son Corps livré pour nous? L'aimons-nous vraiment de tout notre cœur? En vivons-nous avec assez de foi, personnellement et en communauté? Je vous laisse sur cette question et vous souhaite un fructueux Carême en vue d'une sainte fête de Pâques.

Namur, le 29 janvier 1996

+ ANDRE-MUTIEN,  
*évêque de Namur.*

*Les Directives pastorales pour le Carême 1996 ainsi que le présent Message seront lus dans toutes les églises et chapelles du diocèse aux messes dominicales des 17 et 18 février 1996.*

## DIRECTIVES PASTORALES POUR LE CARÊME 1996

Il ne sera ici question que de la communion pascale et du jeûne.

### 1. *Communion pascale*

- Tous ceux qui le peuvent communieront à la messe de la Veillée pascale, sommet de l'année liturgique, ou à l'une des messes du jour de Pâques. Le Carême est, par ailleurs, le temps opportun pour se confesser, soit dans une célébration personnelle de la réconciliation, soit lors d'une célébration communautaire, laquelle doit cependant comporter nécessairement l'aveu personnel des fautes et l'absolution individuelle par le prêtre.

- Le devoir pascal peut être accompli au cours de la période qui va du dimanche des Rameaux au dimanche de la Pentecôte, de préférence à l'une des messe dominicales.

- On s'organisera afin de permettre aux malades de communier durant le temps pascal et, autant que possible, le jour même de Pâques ou pendant la semaine sainte.

## **2. Pénitence de Carême**

- Le jeûne du mercredi des Cendres et du vendredi saint est obligatoire pour tout baptisé ayant 18 ans accomplis et ce jusqu'au début de la soixantième année. Nous sommes également invités à jeûner le samedi saint, dans l'attente de la Résurrection, de même que tous les vendredis de Carême. Pour la manière concrète de jeûner, on pourra laisser tomber un ou plusieurs repas, ou encore réduire substantiellement ces repas en se contentant, par exemple, de pain et d'eau.

- L'abstinence de viande le mercredi des Cendres et les vendredis a été supprimée voici plusieurs années. Cette forme de pénitence doit cependant être remplacée généreusement par d'autres pratiques. On pourra, par exemple, s'abstenir de tabac, d'alcool, de radio ou de télévision.

- Le partage des biens, en esprit de foi, est le complément indispensable du jeûne de Carême. Les "repas de la faim", les collectes et dons volontaires aideront les organismes qui œuvrent au développement des pays pauvres ou viennent en aide à des détresses occasionnelles. On pense spécialement à l'action de Carême de partage organisée par "Entraide et Fraternité".